



## ENTRETIEN D'EVALUATION ET PRIME

Par **fran44**, le **16/12/2011** à **22:28**

Bonjour,

Je suis cadre au siège d'un groupe gérant des maisons de retraite.

Je suis responsable comptable et m'occupe de la gestion de 9 Sites.

J'ai deux questions : Suite à mon entretien d'évaluation, mon n+1 m'a fait des remarques sur les relations difficiles que j'ai avec la directrice d'un site. Ce problème avait été soulevé en septembre, je croyais que cela était résolu grâce aux efforts de chacun. Je suis très vexée que cet événement ponctuel se trouve dans les faits marquants de mon année professionnelle. Que puis je faire ? Ne pas signer pas feuille d'évaluation ? Ecrire une remarque... Dans la suite de ma question précédente, la direction a décidé de baisser ma prime d'activité de 300 €. Suite au calcul de cette prime je me suis rendue compte que ce calcul ne correspondait à ce qu'on m'avait dit lors de mon entretien d'embauche. Il était prévu une prime d'activité de 2500 €; + autres primes pour participation à projets (dont référent fiscalité). En fait on m'a dit que la partie fiscalité de 500 € est comprise dans la prime d'activité ce qui n'était pas prévu à l'origine. Que puis je faire ? Contester ? Je vous remercie par avance,

Par **P.M.**, le **17/12/2011** à **12:07**

Bonjour,

Vous pourriez effectivement ajouter une remarque au compte-rendu de l'entretien d'évaluation avant de le signer...

Pour pouvoir essayer d'en apprécier, il faudrait que vous reproduisiez textuellement la clause concernant la prime d'activité à moins que ce soit uniquement une promesse orale lors de l'entretien d'évaluation auquel cas ça n'a pas grande valeur...

Par **fran44**, le **17/12/2011** à **18:46**

Bonsoir, je vous remercie pour votre réponse rapide. Non cette prime n'a pas été exprimée qu'oralement. Je vous transmets ci-après les termes de mon contrat de travail : "s'ajoutera à cette rémunération mensuelle une prime annuelle pouvant atteindre 2500 € en fonction des objectifs définis par la Direction Générale." J'ai de plus signé une feuille avec des objectifs lors de mon embauche :

assurer le rôle de référent "fiscalité" (non valorisé) réaliser des audits de reprises d'établissements (la prime peut aller jusqu'à 300 € par établissement audité). Avant la

signature de mon contrat on m'avait stipulé par mail les éléments suivants :  
2011 : prime d'activité de 2.5 K€ hors primes sur projets dont développement et autres projets. J'avais demandé la définition de la prime d'activité, il s'agit de "attachée à la bonne tenue du poste". La direction intègre donc prime activité "comptable" 2 K€ "fiscalité" 0.5 K€. J'avais compris fiscalité en + de prime activité - non mentionné dans contrat ou par mail.  
Espérant avoir été claire. Je vous remercie par avance de votre réponse.  
Françoise

Par **P.M.**, le **17/12/2011** à **19:19**

Malheureusement ce n'est pas très clair et le "pouvant atteindre" laisse la possibilité à interprétation...